



Le mensuel de La Vérendrye

Septembre 2023

Mot de la direction

Chers parents,

Votre soutien et votre collaboration sont essentiels pour créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chaque élève. Toute l'équipe est déterminée à offrir à vos enfants un enseignement de qualité et des activités stimulantes. Tout au long de l'année, nous travaillerons ensemble pour les encourager, les guider et les inspirer à atteindre leurs objectifs.

N'hésitez pas à communiquer avec nous, à poser des questions et à partager vos préoccupations. Nous croyons en une communication ouverte et transparente entre l'école et les familles. Cela contribue grandement à la réussite de nos élèves. Bonne rentrée scolaire!

Josée Lavoie

Directrice

lavoie.jos@csdm.qc.ca



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4 Fête du Travail Congé	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14 18h30 : Rencontre de parents 19h30 : AGA	15 Journée pédagogique SDG ouvert	16
17 Photo scolaire	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29 Déclaration de la clientèle scolaire	30

Informations supplémentaires

Site de l'école cliquez ici : <https://la-verendrye.cssdm.gouv.qc.ca/>

Page Facebook de notre école cliquez ici : [Page Facebook La Vérendrye](#)

- **Équipe-école de la Vérendrye** : Ce sont des gens passionnés, motivés, disponibles et très impliqués qui travaillent au quotidien avec vos enfants afin de leur offrir un environnement sain et sécuritaire. Enseignant.e, intervenant.e, éducateurs, éducatrices et personnel de soutien, chaque membre du personnel fait la différence dans la réussite des élèves. Merci à toute l'équipe!
- **Rencontre des parents-enseignant** : **Réservez votre soirée du jeudi 14 septembre**
L'intention de la rencontre est de comprendre le fonctionnement et l'organisation de la classe en général. De connaître les habitudes et les attentes de l'enseignant(e) en lien avec le groupe. Si vous désirez discuter d'une situation plus personnelle, nous vous inviterons à prendre rendez-vous avec l'enseignant.e.
- **Assemblée générale annuelle des parents (AGA)** : **Jeudi 14 septembre**
L'assemblée générale annuelle se fera au gymnase de l'école. Ce sera l'occasion de présenter le bilan du CÉ. Aussi, pour les parents qui aimeraient collaborer et participer aux divers projets et activités de l'école, un organisme de participation des parents (OPP) pourrait être nommé lors de cette assemblée. Si vous désirez vous impliquer, nous vous invitons à être présent à l'AGA.
- **Parents bénévoles**: Vous ne désirez pas nécessairement vous impliquer de façon ponctuelle, mais désirez faire quelques heures de bénévolat ? Nous vous invitons à compléter ce sondage afin de nous donner vos disponibilités : <https://forms.office.com/r/DVaE9AaTvO>
- **Service de garde /service de dîner**:
Nous vous demandons votre collaboration afin de simplifier la logistique du dîner et du SDG.
Il y a **385 élèves** qui fréquentent le service. L'organisation est facile lorsqu'il y a une rigueur et un respect de l'horaire au niveau des inscriptions. Aussi, toujours pour question d'organisation, nous demandons aux élèves d'arriver avec leur boîte à lunch le matin.
Le secrétariat est fermé entre midi et 13h, il faudra donc passer chercher votre enfant avant ou après l'heure du dîner si vous avez un rendez-vous de planifier.
Nous savons que nous pouvons compter sur votre collaboration.
- **Secrétariat** : Le secrétariat est ouvert aux heures suivantes : 7h45 à 12h
13h à 15 h45
Téléphone : 514-596-4845
Veillez noter que le secrétariat est fermé entre 12h et 13h.
- **Rappel pour une gestion efficace des absences** :
Pour signaler l'absence de votre enfant, vous devez communiquer avec la secrétaire de l'école.
Par téléphone : En composant le 514-596-4845

Dans votre message, vous devez indiquer :
 - 1) Le nom complet de votre enfant
 - 2) Son groupe classe ou degré
 - 3) La date et la durée de l'absence
 - 4) Le motif de son absence
- **Retard**
La cloche sonne à 8h10 le matin et à 13h17 le midi. Après la cloche, l'élève doit se présenter à l'entrée du secrétariat, la porte sur la cour sera barrée. Lorsqu'un élève arrive en retard, il dérange plusieurs personnes : lui-même, la secrétaire, les enseignants ainsi que tous les élèves de la classe.

Nous vous rappelons par le fait même que votre enfant doit arriver avec tous ses effets pour la journée.

Beaucoup de parents se présentent dans la journée avec des boîtes à lunch, des ustensiles, des souliers ou des manteaux et casquettes, ce qui occasionne d'autres dérangements.

- **Frais scolaires et polo:** La totalité des frais scolaires doit être acquittée dès maintenant. Tous les frais doivent être payés via votre institution bancaire. Vous pouvez consulter votre état de compte via votre compte Mosaik.

La distribution de polo débutera ce mardi 5 septembre pour ceux qui en ont déjà fait la demande et pour qui les frais ont été déboursés. Si vous désirez commander un polo, merci de faire votre demande en courriel à laverendrye@cssdm.gouv.qc.ca en indiquant le nom complet de votre enfant et son groupe. Dès la réception de votre paiement dans notre système, nous le remettrons à votre enfant selon la grandeur appropriée.

- **Attestation de fréquentation scolaire :** Le vendredi 29 septembre est la journée de déclaration de clientèle pour tous les élèves du Québec. **Il est très important que votre enfant soit présent à l'école.** Si votre enfant doit s'absenter lors de cette journée, vous devrez alors vous présenter à l'école pour signer l'attestation qui confirme au Ministère de l'Éducation que celui-ci ou celle-ci fréquente notre école.
- **Gâteaux d'anniversaire :** C'est l'anniversaire de votre enfant ? Il s'agit d'une belle occasion de mentionner un événement heureux pour tous les amis de la classe. Les enseignant.es le feront. Cependant, prenez note que les enseignant.es **ne peuvent pas accepter les gâteaux d'anniversaire** pour tous les enfants du groupe. Les raisons sont les suivantes :
- Une question de sécurité pour les élèves qui ont des allergies
 - Une question d'équité pour les enfants qui n'ont pas toujours la chance de pouvoir offrir un tel cadeau aux « ami.es ».
 - Nous préférons laisser les anniversaires être célébrés en famille dans le contexte choisi par celle-ci.

Nous vous remercions de votre compréhension !

Programme primaire IB

En ce début d'année, les enseignants vous suggèrent de questionner votre enfant sur son premier module de recherche qui débutera dans les prochains jours. Encouragez-le à faire preuve d'agentivité en passant à l'action. Aidez-le à trouver des ressources afin d'enrichir son module (livre, objet, vidéo, etc.). Questionnez-le pour lui permettre de vous expliquer ses nouvelles connaissances. En ce sens, le document suivant vous propose cinq façons de soutenir votre enfant dans le Programme primaire. https://drive.google.com/file/d/1zpMCwDOS_ZCbKz4PG8hwz-GyGWJNwRmi/view?usp=sharing

De plus, cette année, nous amorçons la transition des qualités du profil de l'apprenant aux aptitudes de la communauté d'apprentissage de l'IB. Dans le calendrier du mois d'octobre, vous recevrez plus de détails à ce sujet.

Les éléments suivants du programme seront mis à l'honneur pendant le mois de septembre:

- La qualité du profil de l'apprenant: "altruiste" (aptitude: altruisme)
- L'approche de l'apprentissage: " les compétences sociales" <https://padlet.com/desaulniersvicky/les-qualit-s-du-profil-de-l-apprenant-et-les-ada-es12pfo5r8bkeuf/wish/2324285579>

Finalement, nous vous invitons à visiter la page du Programme international sur le site internet de l'école afin de consulter les différentes politiques mises à jour. Dans chacune des politiques, les cases "parents et élèves" dans la section "les droits et les responsabilités de la communauté scolaire" vous concernent davantage. <https://la-verendrye.cssdm.gouv.qc.ca/programmes/programme-international/> Bonne lecture!

Message des policiers du quartier

Une opération préventive a eu lieu vendredi matin à l'école. Des infractions ont été constatées. Les policiers ont donné des avertissements à plusieurs automobilistes. Des contraventions seront désormais données aux personnes qui ne respectent pas le Code de la route. Nous vous demandons d'être vigilants pour nos élèves, vos enfants!



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Vous allez reconduire votre enfant à l'école?
Vous avez un rôle important à jouer pour sa sécurité et celle des autres.

Vous êtes pressé(e)?

Redoublez de prudence lorsque vous circulez près de l'école. Votre comportement pourrait éviter une collision.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- >> Faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- >> Respecter les limites de vitesse de « 30 km/h »;
- >> Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- >> Respecter les zones de stationnement et ne jamais se stationner en double pour faire descendre et monter votre enfant de la voiture;
- >> Traverser aux intersections ou passages piétonniers;
- >> En présence d'une brigadière ou d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux. Son travail est d'assurer la sécurité des enfants;
- >> Utiliser correctement la ceinture de sécurité de votre enfant.

**Ayez une conduite exemplaire!
SOYEZ UN MODÈLE POUR
VOTRE ENFANT!**

Montréal 

INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES

>> AUTOMOBILISTES

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas céder le passage à un piéton déjà engagé dans une intersection lors d'un virage.	100 \$	2
Ne pas s'immobiliser au passage pour piétons lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager.	100 \$	-
Croiser ou dépasser un autobus scolaire qui fait usage de son signal d'arrêt obligatoire et dont les feux intermittents sont en marche.	200 \$	9
Circuler à une vitesse supérieure à la limite indiquée, amendes doublées en zone scolaire.	Déterminée selon l'écart de vitesse	
Immobiliser son véhicule dans un arrêt interdit.	100 \$	-
Immobiliser son véhicule de manière à gêner la circulation.	60 \$	-
Ne pas obéir aux signaux d'un brigadier scolaire qui dirige la circulation.	200 \$	4
Conduire un véhicule en faisant usage d'un téléphone cellulaire.	300 \$	5
Passager de moins de 18 ans ne portant pas correctement la ceinture de sécurité ou enfant n'étant pas installé dans un système de retenue adéquat.	80 \$	3
Conduire un véhicule en franchissant une ligne pleine continue pour faire un demi-tour. (Virage en U)	200 \$	3
Conduire un véhicule dont le pare-brise et les vitres sont obstrués par une matière pouvant nuire à la visibilité.	100 \$	-
Ne pas immobiliser son véhicule à moins de 5 mètres d'une intersection.	100 \$	-

>> PIÉTONS

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas se conformer aux feux de circulation.	15 \$	-
Traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou au passage pour piétons qui se trouve à proximité.	15 \$	-

* Au montant des amendes s'ajoutent les frais applicables.

spvm.qc.ca

04-2023